

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8	11

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre MORDELET Pierre

Absents représentés : BASCOUL André (à MORDELET Charles-Antoine), GARENCE Jacques (à CHAUVIN Hélène), GARRON Patrice (à TROIN Katia),

Absents excusés non représentés : sans objet

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

18/03/2024

Objet de la délibération

Délibération n°28/2024 : PNR DU VERDON : CONVENTION DE SURVEILLANCE DU SITE DU CDL LES CAVALIERS

Monsieur le Maire explique que le Parc naturel régional du Verdon propose la mise en place d'une surveillance spécifique pour le site des Cavaliers liée à la police de l'environnement.

Ce dispositif consistera en la réalisation de huit patrouilles en plus de celles effectuées normalement par les écogardes sur le secteur.

Le Parc sollicite une participation à hauteur de 3000 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE la convention de surveillance du site du Conservatoire du Littoral « Les Cavaliers »

DÉCIDE de participer au dispositif de surveillance du site du Conservatoire du Littoral « Les Cavaliers » 2024, à hauteur de 3000 €

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute document afférent à cette convention

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

